

SOUS-PRÉFECTURE
D'AIX EN PROVENCE

17 AVR. 2014

SECRETARIAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 AVRIL 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A081

OBJET : Institution - Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire

Le 17 avril 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase du Val de l'Arc sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 avril 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - ALLIOTTE Sophie - AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia - BALDO Edouard - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BORELLI Christian - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - DAGORNE Robert - de BUSSCHERE Charlotte - DE SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUEIX Roger - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MALLIE Robert - MANCEL Joël - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - ROLANDO Christian - ROUVIER Catherine - RUIZ Michel - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRAINAR Nadia - YDE Marcel - ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : PEREZ Fabien

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 17 AVRIL 2014

Rapporteur : Le Président

Thématique : Institution

Objet : Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Suite à l'élection du Président du Conseil de Communauté, il convient de procéder à la détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire.

Exposé des motifs :

L'article L5211-10 alinéa 1er du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Bureau des établissements publics de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le même article prévoit que le Conseil communautaire détermine librement le nombre de Vice-présidents, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif de l'organe délibérant dans la limite de 15, ainsi que le nombre des autres membres du Bureau.

Il convient donc de fixer la composition du Bureau communautaire en déterminant le nombre de Vice-présidents et de ses autres membres.

SOUS-PRÉFET
D'AIX EN PROVENCE

Visas :

17 AVR. 2014

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-2, L2122-10, L5211-2 et L5211-10 ;

SECRETARIAT

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DETERMINER** le nombre de Vice-présidents à 15 ;
- **DETERMINER** le nombre des autres membres du Bureau à 25 ;
- **DETERMINER** l'effectif global du Bureau à 41

OBJET : Institution - Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau Communautaire

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	91
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	91
Majorité absolue	46
Pour	91
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

SOUS-PREFECTURE
D'AIX EN PROVENÇE

17 AVR. 2014

SECRETARIAI

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse BOISSIERS MASINI



17 avril 2014.